



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fédérations

Question écrite n° 23205

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre des sports sur l'attribution de postes de conseillers techniques placés auprès des fédérations sportives dans les Ardennes. Du fait d'un manque d'attractivité, les Ardennes sont en pénurie de conseillers techniques. Aussi, il semble qu'il faille mettre en place un système incitatif pour pallier ce manque. Elle l'interroge donc pour savoir s'il entend prendre des mesures en ce sens.

Texte de la réponse

Les postes des Conseillers techniques sportifs (CTS) placés auprès des organismes déconcentrés des fédérations sportives (ligues ou comités) sont implantés principalement dans les directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports. Ainsi, s'agissant de la région Champagne-Ardenne, 21 postes de la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports de Châlons-en-Champagne sont réservés au recrutement de CTS. Les techniciens sportifs recrutés sur ces postes exercent leurs fonctions au sein d'équipes techniques régionales dont la vocation est de prendre en compte les besoins de développement des disciplines, d'encadrement et de formation de l'élite sportive des départements de la région, dont celui des Ardennes. Depuis quelques années, ils sont recrutés principalement par la voie du concours externe, option conseiller technique sportif. Ce mode de recrutement privilégié, qui suscite de nombreuses candidatures locales, permet de répondre plus aisément aux besoins de l'ensemble des régions.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23205

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6180

Réponse publiée le : 20 octobre 2003, page 8068